

14ème législature

Question N° : 97098	De M. Thomas Thévenoud (Non inscrit - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique > santé	Tête d'analyse > accès aux soins	Analyse > prothèses auditives. nomenclature. mise à jour.
Question publiée au JO le : 28/06/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thomas Thévenoud interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la mise à jour de la nomenclature des audioprothèses, annoncée lors de la séance de questions au Gouvernement du 8 juin 2016. Celle-ci devrait permettre de renforcer la transparence des tarifs et le lien entre le prix et les caractéristiques des audioprothèses. Aujourd'hui, les tarifs des appareils peuvent varier du simple au double et il est parfois malaisé pour les personnes malentendantes, dont 40 % ont moins de 55 ans, de déterminer les produits les plus adaptés à leurs besoins. Il souhaiterait plus précisément connaître le calendrier des travaux de mise à jour de la nomenclature des audioprothèses ainsi que les modalités permettant de la rendre plus intelligible pour le patient.